



Association LesPEP64
(Structure subventionnée par la CAF via la Prestation de Service)

Accueil de Loisirs d'ARTIGUELOUTAN

TARIFS et ORGANISATION 2025 / 2026

Les temps d'Accueil et les horaires

L'accueil de loisirs sans hébergement est un espace de loisirs qui accueille les enfants de 3 à 12 ans en dehors des périodes scolaires, les mercredis et vacances scolaires. L'accueil est ouvert sur toutes les périodes extrascolaires (hors Vacances de Décembre).

Les inscriptions se feront depuis le portail famille de notre site d'inscription : « coccinelle ». L'ancien logiciel n'existe plus.

L'accueil s'articule ainsi :

- 7h45h à 9h30 : temps d'accueil du matin des enfants, les parents peuvent déposer leurs enfants quand ils le souhaitent dans la limite de ces horaires
- 9h30 à 12h : activité du matin et départ à 12h pour les inscrits en demi-journée sans repas.
- 13h30 : départ des enfants en demi-journée avec repas
- 13h30 / 14h30 : temps d'activités calme ou sieste pour les plus jeunes
- 14h30 / 16h30 : activité de l'après-midi
- 16h30/ 17h : goûter
- 17h à 18h20 : temps d'accueil du soir avec départ selon souhait des familles dans la limite des horaires.

Nous attirons votre attention sur l'heure de fermeture de l'accueil. En cas de retard, la personne en charge de celui-ci aura pour mission de joindre la famille et d'en informer le directeur de l'accueil. En cas d'extrême retard après l'heure de fin de journée des équipes (18h30), la gendarmerie pour être sollicitée.

Les modalités d'inscriptions

L'inscription n'est définitive que lorsque tous les documents ont été fournis : la fiche d'inscription, une copie du livret de famille, la copie des vaccins à jours, l'attestation d'allocation familial CAF ou MSA à jour, l'attestation de responsabilité civile, le justificatif de domicile, les documents médicaux nécessaire (PAI, Ordonnances médicale)

Une permanence d'accueil au centre est ouverte les lundi / mardi / jeudi et vendredi de 13h30 à 18h30 et le mercredi toute la journée pour tout renseignement en direct auprès de la direction.

Contact par mail : alsh.artigueloutan@pep64.org / 05 64 64 18 02

Les délais d'inscriptions et d'annulations

Pour des raisons d'organisations de réservation de repas et d'embauche de personnel suffisant (afin d'assurer un accueil de qualité et sécurisé), il sera demandé aux parents d'inscrire les enfants jusqu'au mardi 14h d'avant précédent la semaine effective sur les périodes scolaires ou le mercredi suivant.

Les inscriptions se feront depuis le Portail Famille du serveur de réservation du centre appelé « coccinelle ». Chaque parent aura un code d'accès donné au moment de la réception du dossier d'inscription et du chèque d'adhésion à l'association.

Toute annulation après ce mercredi ne sera acceptée que sur justificatif : maladie de l'enfant, décès familial ou autre cas de forces majeures. Sans cela la journée sera facturée totalement.

Le projet éducatif LesPEP64 défend les valeurs de Laïcité et Solidarité. Le projet pédagogique du centre de loisirs met en vie les envies et les projets de tous et pour les enfants (action en développement durable et éducation à la protection de l'environnement, inclusion, activités manuelles, sportives, scientifiques & techniques, culturelles et artistiques ; sorties et mini-camps).

Tarifs applicables à compter du 02/09/2024 pour l'année scolaire 2025 / 2026 + été 2026

	Tarifs Communes participantes – Mercredis et vacances scolaires Communes concernées : Communauté des communes du Nord Est Béarn, Sendets, Ousse, et Artigueloutan			
Coefficient CAF	QF Inférieur à 750 <i>Aide CAF aux temps libre déduite</i>	QF entre 751 et 1099	QF entre 1100 et 1399	QF au-dessus de 1400
Journée complète	17.90 €	21.30 €	24.20 €	25.30€
Demi-journée	12.10 €	13.90€	16.60 €	17.80€
Demi-journée avec repas		18.40 €	20.10 €	22.30 €
Journée avec sortie	Pique-Nique demandé aux familles pour les sorties. Selon les sorties, un complément de participation pourra être demandé pour financer les transports			
La participation des communes est déjà déduite du prix indiqué (soit 8 euros par journée complète effectuée)				
Inscription avant le mardi 14h précédant l'accueil du mercredi suivant ou de lundi suivant (pour les vacances) Adhésion annuelle par famille = 15 € (à payer par chèque séparément) tarif 2025 et 2026				

	Tarifs EXTERIEURS – Mercredis et vacances scolaires			
Coefficient CAF	QF Inférieur à 750 <i>Aide CAF aux temps libre déduite</i>	QF entre 751 et 1099	QF entre 1100 et 1399	QF au-dessus de 1400
Journée complète	22.90 €	29.30 €	31.80 €	33.30€
Demi-journée	17.90 €	19.50€	20.50 €	22,00€
Demi-journée avec repas		24 €	25 €	26.50 €
Journée avec sortie	Pique-Nique demandé aux familles pour les sorties. Selon les sorties, un complément de participation pourra être demandé pour financer les transports			
Inscription avant le mardi 14h précédant l'accueil du mercredi suivant ou de lundi suivant (pour les vacances) Adhésion annuelle par famille = 15 € (à payer par chèque séparément) tarif 2025				

OFFRE FAMILLES NOMBREUSES :

Un tarif de 10% sur les mercredis et vacances scolaires sera appliqué sur la facture dès la présence de deux enfants du même responsable légal.

Aides financières possibles :

VACAF (Aide au Temps libre), MSA, CASI (Agglo Pau), Comités d'Entreprises

La facturation et les relances

La facturation s'effectue à la fin du mois. Elle est transmise aux familles autour du 10 du mois suivant et devra être réglée aux alentours du 20.

Si des retards de plus de 2 mois sont constatés, la direction se réserve le droit de refuser sur l'accueil l'enfant sur la suite.

La **Charte de qualité des centres de loisirs** engage les organisateurs à associer les parents au dispositif d'évaluation. Afin de mieux réaliser ce temps de loisirs, vos commentaires et vos idées nous seront précieux pour proposer de nouveaux projets à vos enfants (enquête de satisfaction).

Nous vous rappelons que nous sommes prêts à accueillir des adultes qui ont des compétences, des techniques, une passion à faire partager, des histoires ou des jeux, à transmettre à la génération actuelle.